



# Conseil municipal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

### OBJET : COMMERCE

30) Halle et marchés communaux  
Délégation de service public - Rapport annuel 2022 du  
délégué

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20231220-DEL20231214\_30-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2023  
Date de réception préfecture : 20/12/2023

**ETAT DE PRESENCE POINT 30**

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	33
Absents représentés.....	10
Absents excusés.....	4
Absents non excusés.....	2

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATORZE DÉCEMBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 8 décembre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 30**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOULKROUN, Mme DORRA, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. FAVIER,  
M. MOKRANI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,  
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,  
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,  
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET.

**ABSENTS EXCUSES**

M. BAMBA, Conseiller municipal,  
Mme BOUFALA, Conseillère municipale,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire.

**ABSENTS NON EXCUSES**

M. AUBRY, Conseiller municipal,

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## **COMMERCE**

30) Halle et marchés communaux

Délégation de service public - Rapport annuel 2022 du délégataire

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-1 et suivants, et L.2121-29,

vu la loi n° 93-122 modifiée du 29 janvier 1993, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

vu sa délibération du 22 novembre 2018 confiant sous forme de délégation de service public à la Société Lombard et Guérin les marchés d'approvisionnement de la Ville,

considérant qu'en vertu de l'article L. 1411-3 du code précité, le délégataire produit chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public à une analyse de qualité de service et que ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

vu le rapport annuel 2022 que la Société Lombard et Guérin, délégataire pour la gestion des trois marchés d'Ivry, a transmis à Monsieur le Maire, ci-annexé,

### **DELIBERE**

Adopté à la majorité

par 37 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions

**ARTICLE UNIQUE** : PREND ACTE du rapport annuel de la Société Lombard et Guérin, délégataire du service public des marchés d'approvisionnement de la Ville pour l'exercice 2022.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20/12/2023